

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.01.2022	16h19	22.112	DESC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe libéral-radical

Titre : Caisse de pensions du canton de Neuchâtel : une générosité qui pose question

Contenu :

Mi-janvier, la Caisse de pensions du canton de Neuchâtel annonçait, pour l'année 2021, une performance de +8,4%, un degré de couverture de 81,6% et des réserves et provisions renforcées. Ces excellents résultats ont permis, non seulement de rémunérer les avoires vieillesse à hauteur de 5% en 2021, mais encore d'allouer une rente complémentaire mensuelle exceptionnelle aux rentiers de la caisse, en janvier 2022. Bien que sur ce dernier point la compétence décisionnelle soit entièrement celle du Conseil d'administration de la caisse, le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur nos interrogations ci-dessous ?

- Son appréciation sur la décision d'octroi d'une allocation exceptionnelle aux rentiers ?
- Le montant total versé aux bénéficiaires, dans le cadre de cette mesure ?
- Son niveau d'information préalable par la direction de la caisse ?

Développement (commentaire aux questions) :

Alors qu'en 2013 le découvert de la Caisse de pensions de l'État de Neuchâtel se montait à près de 2 milliards de francs, force est de constater que le chemin de croissance visant à atteindre un degré de couverture suffisant avance à vive allure. Réjouissons-nous donc de ces bonnes nouvelles ! Cependant, il y a lieu de se rappeler tous les sacrifices consentis de la part de l'État, des communes, des institutions, des entreprises et des employés cotisants pour arriver à de tels résultats. Ajoutons que le passage du système de la primauté des prestations à celui des cotisations fut nécessaire pour remettre la caisse sur de bons rails. Les retraités n'ont pas été touchés par ce changement de paradigme, car bénéficiant de droits acquis. La situation financièrement délicate de la Caisse de pensions provenait justement d'un sous-financement des cotisants depuis belle lurette, en raison du système qui prévalait à ce moment-là. De ce fait, la pertinence d'allouer une rente complémentaire mensuelle exceptionnelle aux rentiers, en janvier 2022, peut donc se poser du point de vue de l'égalité de traitement envers celles et ceux qui ont fait et devront encore faire de lourds sacrifices pour refinancer totalement la Caisse de pensions.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Nicolas Ruedin

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Béatrice Haeny	Blaise Courvoisier	Pascale Ethel Leutwiler
Nadia Chassot	Didier Germain	Patricia Borloz
Alexandre Brodard	Andreas Jurt	Claudine Geiser
Armelle von Allmen Benoît	Cédric Haldimann	Michel Zurbuchen
Sébastien Marti	Sarah Curty	Martial Robert-Nicoud
Stéphane Rosselet	Ludovic Kuntzer	Corinne Schaffner
Carine Simone Muster	Hermann Frick	Bastian Droz
Josette Frésard	Sophie Rohrer	Sloane Studer
Sandra Menoud	Damien Humbert-Droz	Caroline Juillerat